



## Remarques du groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais (GON) à propos du projet d'installation d'un terminal méthanier près de Dunkerque

Le G.O.N. est une association qui a pour objet de :

- réaliser des études, des recherches, des enquêtes sur la faune sauvage et ses habitats en général et sur les oiseaux en particulier,
- contribuer à la protection des espèces sauvages, sédentaires et migratrices,
- contribuer à la conservation et à l'amélioration de leurs moyens d'existence et de reproduction par la proposition et la mise en oeuvre de mesures de gestion de leurs habitats et / ou de mesures compensatoires,
- contribuer au respect de la réglementation dans son domaine de compétence (espèces et habitats) en engageant éventuellement des actions en justice,
- mettre en place et assurer la gestion de centres de soins et de revalidation destinés aux animaux sauvages, affaiblis, malades, mazoutés et/ou blessés,
- contribuer à l'éducation du public, et spécialement des jeunes, dans le domaine de l'étude, de la protection, de la conservation et de la gestion des espèces sauvages et des milieux,
- participer à toutes initiatives ou actions engagées sur le plan régional relatives aux activités de recherche, d'étude, de conservation, de protection, de gestion en matière d'espèces sauvages et d'habitat.

Les remarques qui vont suivre entrent dans le cadre des compétences de l'association en dehors de toute considération économique, technique et sécuritaire.

Un projet de construction de terminal méthanier est actuellement à l'étude dans l'avant-port de Dunkerque. Or l'un des sites projetés détruirait une zone exceptionnelle pour l'avifaune où niche en particulier une des plus importantes colonies de France de Sterne naine *Sterna albifrons* située sur la plage extérieure de l'avant-

port de Dunkerque, juste avant la jetée du Clipon, sur la commune de Loon-Plage.

Après les travaux de construction du port dans les années 70, la mer a façonné des dunes puis a créé une sorte de poulie constitué de sable coquiller, de briques et de cailloux, à peine garni de quelques touffes de végétation et qui s'avance sur l'estran particulièrement large à cet endroit. C'est là un milieu d'une richesse extraordinaire dont on ne rencontre pas d'équivalent sur tout le littoral du Nord – Pas-de-Calais .



**La Sterne naine est le nicheur le plus remarquable.** Cette espèce est inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux, aux annexes II des conventions de Berne et de Bonn. Le statut européen est en effet défavorable et la population (29 000 à 49 000 couples) est caractérisée comme étant « en déclin modéré » (Tomialojc 1994). Le statut national de l'espèce se définit ainsi : « effectif nicheur d'environ 1 500 couples, fluctuant de plus de 20 % sans tendance



bien définie depuis les années 1970. Distribution stable.» (Siblet 1999). Cet oiseau rare en France bénéficie bien sûr d'une protection nationale. Elle ne niche dans notre pays que sur les plages tranquilles et les bancs de sable des fleuves et de la Loire, moins aménagée, en particulier.



Des colonies existaient encore en Belgique jusque dans les années 1960. Le premier cas de nidification de cette espèce dans la Plaine maritime flamande a eu lieu en 1978 dans les dunes embryonnaires de Grand-Fort-Philippe à quelques kilomètres du site. Il fallut attendre 1990 pour que des adultes alarmants fournissent un premier indice de nidification à Loon-Plage. Un ou deux couples présentèrent le même comportement dans les deux années qui suivirent. La reproduction fut enfin prouvée en 1993 : deux couples élevèrent au moins trois jeunes sur le poulier actuel. Les deux années suivantes, deux s'installèrent sur le haut de la plage riche en coquillages à quelques centaines de mètres du site actuel. A partir de 1996, la colonie s'implante définitivement sur le poulier et augmente considérablement puisqu'elle atteint 13 couples. Cette expansion est probablement due à la destruction partielle de la colonie de Zeebrugge en Belgique qui atteignaient 300 couples en 1995 (Clotuche, 1997), lors de la réalisation des travaux portuaires. La colonie de Loon-Plage est désormais suivie par plusieurs équipes (Bernard Bril et la section Flandre maritime du GON, Pierre Camberlein et le groupe Skua, Philippe-J Dubois, Guy Flohart, Nicolas Selosse, Thierry Tancrez...). Elle devient difficile à recenser, c'est pourquoi nous ne

retiendrons ici que les effectifs maxima, vraisemblablement les plus proches de la réalité. En 1997, on dénombre une trentaine de couples, 45 en 1998, 91 en 1999. On estime la population de Loon-Plage à 150 couples en 2000, 213 couples en 2001. Pour la première fois en 2002 la population fléchit un peu : 160 couples. Elle se stabilise en 2003 et 2004 : respectivement 161 et 156 couples. Mais la progression reprend de plus belle en 2005 : 385 couples. C'est désormais la première colonie de France. Elle maintient ce rang par la suite : 335 en 2006, 358 en 2007 (Dubois Ph-J., 2007 com. pers). C'est dire si le dynamisme de la colonie de Loon-Plage est remarquable.

D'autres sites ont été utilisés irrégulièrement. En 1999, quelques couples commencent à s'installer sur la plage à l'intérieur de l'avant-port à quelques centaines de mètres, mais des nidifications à cet endroit ne se poursuivront que pendant quelques années. Une implantation plus durable concerne de nouveau la plage de Grand-Fort-Philippe où les effectifs ne dépasseront jamais la quinzaine de couples, le site étant beaucoup plus sensible aux inondations par la mer.

Diverses tentatives ont été réalisées dans la réserve du Platier d'Oye pour fixer les sternes : construction d'un radeau recouvert de cailloux et entouré de grillage sur un plan d'eau arrière-dunaire ; isolement du public d'une partie de la plage par un grillage. Toutes ont été vouées à l'échec. Seules les Sternes caugeks se sont installées sur un banc de sable derrière les dunes.

De plus, **le site accueille d'autres nicheurs remarquables.** La Sterne pierregarin *Sterna hirundo*, espèce protégée en France, figure également à l'annexe I de la Directive Oiseaux, aux annexes II des conventions de Berne et de Bonn. L'effectif total de la France a été estimé à 5 000 couples. En 2006, 3 couples se sont installés parmi les Sternes naines. Cet événement ne s'est pas reproduit en 2007 mais une colonie d'une centaine de couples, auxquels s'ajoutent quelques Sternes arctiques *Sterna paradisaea* a été découverte à quelques kilomètres de là. Ainsi, avec les Sternes caugeks *Sterna Sandvicensis* de la réserve du Platier d'Oye, notre région peut s'enorgueillir d'avoir 3 ou 4 espèces de sternes nicheuses sur quelques kilomètres, ce qui est exceptionnel en France.

Le Grand Gravelot *Charadrius hiaticula* (voir ci-après), considéré comme vulnérable en France, inscrit aux annexes II des conventions de Berne et de Bonn, niche chaque année près des Sternes naines. L'effectif nicheur local y est d'environ 5 couples sur les 20 à 24 connus dans le Nord - Pas-de-

Calais (environ 23 %) et les 130 répertoriés en France en 1995 - 1996 (3,8 %). On ne trouve que quelques couples en Belgique.

Le Gravelot à collier interrompu *Charadrius alexandrinus* (voir ci-après), en déclin en France et en Europe, inscrit aux annexes II des conventions de Berne et de Bonn compte un effectif local nicheur d'environ 5 couples sur les 85 couples estimés dans le Nord - Pas-de-Calais (6 %).

Un couple d'Huitrier pie *Haematopus ostralegus*, nicheur rare en France (estimation à 1050 couples en 1996), inscrit à l'annexe II/1 de la Directive Oiseaux, à l'annexe III de la convention de Berne niche régulièrement parmi les sternes. On compte rarement plus de 5 couples dans le Nord - Pas-de-Calais où il est considéré comme en danger.

Beaucoup de limicoles en migration s'arrêtent aussi en avril - mai et en août - septembre sur l'estran vaseux où poussent salicornes et autres plantes.



**A quelques centaines de mètres de la colonie de Sternes naines existe une colonie de goélands** qui risquerait elle aussi de pâtir de l'aménagement du port méthanier. Environ 100 couples de Goélands argentés *Larus argentatus* s'y reproduisent. Les 50 couples de Goélands bruns *Larus fuscus* qui les accompagnent témoignent de la vitalité de cette espèce d'implantation récente et encore peu commune dans le Nord - Pas-de-Calais. L'installation d'un couple de Goélands marins *Larus marinus* en 2007 en même temps que dans la réserve du Platier d'Oye constitue un premier cas pour le Nord - Pas-de-Calais. Enfin, le Goéland cendré *Larus canus* a niché certaines années. Notre région se trouvant à la limite sud de son aire de répartition, on ne trouve guère que quelques dizaines de couples dans toute la France. Toutes ces espèces sont bien entendu protégées par la loi française et inscrites à l'annexe II / 2 de la Directive Oiseaux. De plus, le Goéland cendré est inscrit à l'annexe III de la convention de Berne.



**Des espèces remarquables appartenant à d'autres groupes faunistiques utilisent le site :** ainsi, les dunes récentes qui bordent ces plages abritent une population importante de Sphinx de l'euphorbe *Celerio euphorbiae*, papillon hétérocère, dont les chenilles peuvent se compter par dizaines, ce qui est loin d'être le cas sur le reste du littoral du Nord.

La valeur exceptionnelle de ce site a été reconnue par son **inscription dans la ZNIEFF de type I n° 74.**

Les bassins de l'avant-port sont aussi un lieu d'hivernage hors du commun. Il existe peu d'endroits en France où il est possible de voir les 3 espèces de plongeurs et les 5 espèces de grèbes sur un même site. On observe régulièrement 1 à 3 Plongeurs imbrins *Gavia immer*, espèce protégée et vulnérable en France, qui figure à l'annexe I de la Directive Oiseaux et aux annexes II des conventions de Berne et de Bonn. Cet effectif correspond à environ 1 % de la population hivernale totale française estimée à une fourchette de 150 à 300 individus.

Ces bassins abritent aussi l'hiver plusieurs dizaines de Grèbes esclavons *Prodiiceps auritus*, espèce protégée figurant à l'annexe I de la Directive Oiseaux et aux annexes II des conventions de Berne et de Bonn. Les hivernants locaux représentent environ 4 % de la population française, estimée entre 400 et 700 exemplaires.

Les concentrations de Grèbes huppés *Podiceps cristatus*, espèce protégée en France, inscrite à l'annexe III de la convention de Berne peuvent atteindre les 1 000 individus soit 5 % de la population hivernant en France.

On connaît aussi un dortoir d'environ 300 Grands Cormorans *Phalacrocorax carbo* espèce protégée, inscrite à l'annexe III de la convention de Berne auxquels se joint parfois le Cormoran huppé *Phalacrocorax aristotelis*, espèce protégée, inscrite à l'annexe III de la convention de Berne, rare dans le Nord - Pas-de-Calais.

Certaines années, plusieurs dizaines de Fuligules milouinans *Aythya marila*, es-

pèce inscrite à l'annexe II de la Directive Oiseaux, à l'annexe III de la convention de Berne et à l'annexe II de la convention de Bonn, stationnent dans ces bassins.

Certains hivers on y note 500 Eiders à duvet *Somateria mollissima*, espèce inscrite aux annexes II et III de la Directive Oiseaux, à l'annexe III de la convention de Berne et à l'annexe II de la convention de Bonn, ce qui représente 8,3 % de la population hivernante française estimée à 6 000 individus.

Tous les ans hivernent une dizaine de Garrots à œil d'or *Bucephala clangula*, espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Oiseaux, à l'annexe III de la convention de Berne et à l'annexe II de la convention de Bonn et plusieurs dizaines de Harles huppés *Mergus serrator* (voir ci-dessous), espèce protégée en France, inscrite à l'annexe II de la Directive Oiseaux, à l'annexe III de la convention de Berne et à l'annexe II de la convention de Bonn ; il s'agit d'un hivernant rare en France, totalisant 3 000 individus.



Le Hibou des marais *Asio flammeus*, espèce protégée en France, inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux et à l'annexe II de la convention de Berne, autrefois nicheur, est actuellement hivernant dans les dunes proches de la colonie de Sternes naines. En France, la population hivernale de cette espèce vulnérable ne dépasse pas quelques centaines d'individus.

Au moins une dizaine de Bruants des neiges *Plectrophenax nivalis*, espèce inscrite à l'annexe II de la convention de Berne, sont présents chaque hiver sur la plage où nichent les Sternes naines alors que la population en France à cette saison est comprise entre 70 et 500 individus.

On trouve aussi régulièrement des espèces rares dont la population totale en hiver en France ne dépasse pas les 100 individus comme la Harelde boréale *Clangula hyemalis*, espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Oiseaux, à l'annexe III de la convention de Berne et à l'annexe II de la convention de Bonn. Des espèces aussi

rares que la Buse pattue *Buteo lagopus*, protégée en France, inscrite aux annexes II des conventions de Berne et de Bonn y ont parfois passé tout l'hiver alors que la moyenne en France est de 6 données par hiver entre 1981 et 1995, hors des vagues de froid.

Mais c'est davantage encore pour les migrations que la renommée du site dépasse les frontières. **D'août à novembre, c'est par dizaines que les ornithologues se pressent au bout de la jetée du Clipon.**

Certains viennent du Sud de la France, d'Angleterre, des Pays-Bas... et le spectacle en vaut la peine : en une seule journée, des centaines de sternes, de labbes des quatre espèces visibles en Europe, de Fous de Bassan *Morus bassanus* (voir ci-après), de Puffins des Anglais *Puffinus puffinus* ou fuligineux *Puffinus griseus*, de Mouettes tridactyles *Rissa tridactyla*, de Bernaches cravants *Branta bernicla*, de plongeurs... peuvent passer. Des espèces bien plus rares sont aussi signalées régulièrement : Mouette de Sabine *Larus sabini*, Mergule nain *Alle alle*, Puffin semblable *Puffinus assimilis*... Certains observateurs recherchent le stationnement d'oiseaux encore plus exceptionnels originaires d'Europe orientale comme le Gobemouche nain *Ficedula parva* ou de contrées encore plus lointaines et qui ne sont observés qu'irrégulièrement sur notre continent et en très faibles effectifs : par exemple le Limnodrome à bec court *Limnodromus griseus* venu d'Amérique ou le Pipit de Richard *Anthus richardi* arrivé de Sibérie. Ainsi, les résultats des inventaires initiés par le GON et poursuivis par l'association « Le Clipon » font état de l'observation de 237 espèces d'oiseaux au Clipon sur les 500 régulières en Europe, ce qui représente un total considérable.

Conscients de la valeur exceptionnelle de ce site et en particulier de l'importance de la colonie de Sternes naines, les membres de la section Flandre maritime du GON ont entrepris une action de protection depuis 1998. Le seul cas de prédation naturelle constaté fut celui d'un couple de Faucons crécerelles *Falco tinnunculus*. Le principal risque qu'encourt la colonie est donc le dérangement par les estivants, surtout les jours de beau temps. Avec l'accord du Port Autonome de Dunkerque, il fut donc décidé d'installer une dizaine de panneaux de bois autour de la colonie. Ces panneaux comportent un dessin de Sterne naine, il y est indiqué que des oiseaux nichent au sol et il est demandé de ne pas pénétrer dans la zone. Du côté des dunes, la limite à ne pas franchir est matérialisée par un fil tendu à quelques centimètres du sol. Chaque année, le dispositif est mis en place fin avril et enlevé en juillet. Malgré des



mais rien ne prouve qu'un trafic accru et des bassins plus vastes lui serait encore favorables. Quant à la migration, elle pourrait bien sûr encore se dérouler même si le gigantisme des cuves prévues risque de la perturber. En outre si la jetée du Clipon n'est plus accessible, ce sont 30 années de suivi d'un site d'intérêt international qui seront interrompues.

Certains oiseaux continueraient peut-être à nicher dans le périmètre de stockage interdit au public mais rien n'est moins sûr.

vols de piquets et de panneaux, des actes de vandalisme, l'entêtement de quelques irréductibles, le dispositif s'est montré relativement efficace et nombre d'estivants ont rebroussé chemin.

La colonie de Sternes que l'on peut admirer sans y pénétrer et la variété d'espèces que l'on peut observer à chaque saison attirent un public nombreux. La fréquentation de « la Digue » est une preuve de l'intérêt porté par la population à ce site qui a donc une valeur pédagogique s'ajoutant à son intérêt scientifique et à sa valeur patrimoniale.

Un projet prévoit la construction d'un terminal méthanier dans la partie Est des bassins de l'avant-port avec installation des systèmes de stockage sur la colonie de Sternes naines. Ce site exceptionnel serait alors irrémédiablement détruit. La principale colonie de Sternes naines de France, espèce déjà si rare, serait alors éradiquée et dix années d'efforts pour conserver nos richesses naturelles seraient réduites à néant. Cette colonie représente un relais vers le nord entre celle du Hable d'Ault (Somme) et celle de Zeebrugge et il n'existe actuellement aucun site proche où elle pourrait s'implanter. De même, tous les autres oiseaux qui nichent sur le site ou à proximité perdraient un de leurs principaux lieux de reproduction. La richesse patrimoniale de notre région et notamment la variété des sternes qui y nichent serait gravement atteinte avec la disparition de l'espèce la plus rare. Cette dégradation s'ajouterait à celles subies lors des extensions passées du port de Dunkerque qui ont déjà supprimé sans aucune contrepartie des sites d'une valeur exceptionnelle comme le complexe de dunes et de marais du Clipon.

L'hivernage si remarquable dans les bassins ne serait peut-être pas trop modifié

Des îlots artificiels pourraient être créés comme à Zeebrugge mais seront-ils performants dans des conditions différentes ? A une époque où on parle tant de biodiversité, de développement durable, où les écosystèmes sont menacés de toutes parts sur la planète entière, faut-il éliminer de façon irréversible un site où la faune est si riche et présente de telles potentialités pédagogiques ?

Toutefois, si le Dunkerquois se révélait incontournable et si des installations off shore se révélaient irréalisables, un autre projet prévoit l'installation du terminal méthanier du côté Ouest des bassins de l'avant-port. Ce secteur comprend certes une plage accueillant de nombreux limicoles en halte migratoire et des Phoques veaux-marins *Phoca vitulina*, mais aucune reproduction n'y est possible. L'impact de la réalisation du terminal méthanier à cet endroit est loin d'être négligeable, mais il n'a aucune mesure avec le projet envisagé à l'est.

En résumé, l'implantation d'un terminal méthanier à l'Est de l'avant-port de Dunkerque détruirait la principale colonie de Sternes naines de France, représentant environ 3,5 % de la population européenne ainsi que le site de reproduction de nombreuses autres espèces rares et protégées et risquerait d'altérer un hivernage exceptionnel. Du point de vue de la connaissance, il compromettrait une étude scientifique de 30 ans de la migration et rendrait inaccessible un site ornithologique renommé dans toute l'Europe. **Si ces installations ne peuvent pas se faire ailleurs que dans le port de Dunkerque, elles doivent s'implanter à l'Ouest de l'avant-port et non à l'est** pour éviter l'éradication d'un site présentant une **valeur patrimoniale** régionale majeure et ayant une importance nationale et européenne. ■

## BIBLIOGRAPHIE

BRIL B. & VERMERSCH G., 1979 Note sur la nidification dans la région dunkerquoise au printemps 1978. Héron (1) : 49-54.

CADIOU B & le GISOM, 1999 – Quatrième recensement national des colonies d'oiseaux marins reproducteurs en France métropolitaine : 1997 –1999 . Première synthèse : bilan 1997-1998.

CLOTUCHE E., 1997 Zeebrugge, terre d'accueil pour les sternes. Aves Contact n°5 / 1997 : 3-6.

CRAMP S. & SIMMONS K.E.L., 1977. – Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. Oxford. Vol 1. Ostrich to Ducks. University Press, Oxford, 722 p.

CRAMP S. & SIMMONS K.E.L., 1983. – Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. Oxford Vol 3. Waders to Gulls. University Press, Oxford, 913 p.

CRAMP S. & SIMMONS K.E.L., 1983. – Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. Oxford Vol 2. Hawks to Buzzards. University Press, Oxford, 695 p.

CRAMP S., 1985. – Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. Oxford, Vol 4. Terns to Woodpeckers. University Press, Oxford, 960 p.

CRAMP S. & PERRINS C.M., 1993. – Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. Oxford Vol 7. Flycatchers to Shrikes. University Press, Oxford, 577 p.

CRAMP S. & PERRINS C.M., 1993 – Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. Oxford Vol 9. Buntings and New World Wabblers. University Press, Oxford, 577 p.

DUBOIS P-J et MAHEO R., - 1986 – Limicoles nicheurs de France : Ministère de l'Environnement. Ligue Française pour la Protection des Oiseaux, Bureau International de Recherche sur les Oiseaux d'Eau.

FLOHART G., BRIL B. & DUBOIS Ph-J., 1997 Nidification des Sternes caugek *Sterna sandvicensis* et naine *S. albifrons* dans le Nord – Pas-de-Calais : statut, historique et perspectives. Rapport Littoral Flandre-Boulonnais 1996 : 77-78.

ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D., 1999. – Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherches de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France & Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560 p.

TOMBAL J-Ch., 1996, - les oiseaux de la Région Nord – Pas-de-Calais – Effectifs et distribution des espèces nicheuses : période 1985-1995. Le Héron 29 (1). 336 p.

TOMIALOJC L., 1994. Little Tern in TUCKER GM. & HEATH MF., 1994 Birds in Europe: their conservation status. BirdLife International.

YEATMAN-BERTHELOT & JARRYG., 1991. – Atlas des Oiseaux de France en hiver. Société Ornithologique de France : 575 p.

YEATMAN-BERTHELOT & JARRY G., 1994. Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France. 1985-1989. Société Ornithologique. Paris. 776 p.